

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUIN 2009
--

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 8 juin 2009 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 3 juin 2009.

Après le dévoilement du panneau touristique au Riedbahnnel, la séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir :
Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Secrétaire de séance : Dominique HEILIGENSTEIN

Assistantes déléguées au secrétariat : Emilie SCHUTZ et Christiane FRANTZ

Ordre du jour :

1. Adoption du procès verbal de la séance du 18 mai 2009
2. Visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat à Paris avec les élus de Rheinhausen
3. Place de retournement Rue des Seigneurs
4. Ecole Numérique Rurale
5. Modification du Plan d'Occupation des Sols
6. Participation Voirie/Réseaux
7. Avenant réaménagement mairie
8. Subventions aux associations caritatives
9. Investissement Espaces Verts
10. Compte de gestion médiathèque
11. Tirage au sort – Liste préparatoire des jurys d'assises 2010
12. Divers

1. Adoption du procès verbal de la séance du 18 mai 2009

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 18 mai 2009, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat à Paris avec les élus de Rheinhausen

Un engagement a été pris auprès des élus de Rheinhausen qui souhaitent fortement visiter la capitale française. Les dates retenues pour ce déplacement sont les lundi 12 et mardi 13 octobre 2009, les partenaires allemands ayant une préférence pour le début de la semaine.

Justin FAHRNER explique qu'il a contacté la SNCF qui lui a proposé un « kit » : 1 nuit en hôtel avec petit-déjeuner, visites de l'Assemblée Nationale, du Sénat, de la Tour Eiffel, tour en bateau mouche, visite guidée de Paris en bus, dîner dans un restaurant sur les Champs Elysées, pour la somme de 330 € environ par personne.

Le départ se fera de la gare de Strasbourg, le lundi à 6 h15. Une autre option serait de partir le dimanche après-midi afin d'être frais et dispo le lundi matin. Pour cette option, il y aurait un supplément de 30 € par personne. De plus, le prix du billet de train est moins cher le dimanche après-midi que le lundi matin. Si les conjoints viennent avec, il faudra faire un choix, tous ne pourront pas se rendre à l'Assemblée Nationale et au Sénat, le nombre de visiteurs étant limité. Après un rapide tour de table, le nombre de participants est estimé à 28 personnes environ.

Les informations complémentaires seront données lors d'une prochaine réunion.
Adopté à l'unanimité.

3. Place de retournement Rue des Seigneurs

Ce projet a été inscrit au titre du contrat de territoire pour l'année 2009.

Des bureaux de maîtrise d'œuvre ont été sollicités pour estimer le coût de la création de la place de retournement Rue des Seigneurs. Safège n'a pas souhaité répondre à l'offre.

Les deux autres offres se présentent ainsi :

	BEREST	FABER&SCHALLER
Mission de maîtrise d'oeuvre	2 000,00 €	3 900, 00 €
Travaux	25 300, 00 €	19 900, 00 €
Total HT	27 300, 00 €	23 800, 00 €

Des précisions complémentaires ont été demandées : programme des travaux et estimation financière par postes : installation de chantier, reprofilage de voirie, bordures, gravillonné bi-couche, enrobés, assainissement...

D'après le détail des prix fournis, le cabinet BEREST est plus proche de la réalité pour son chiffrage. Après discussion, il est proposé de confier la réalisation de ce projet au cabinet BEREST et de lui demander lors de la conception des plans d'intégrer une partie espaces verts à la voirie : arbres, arbustes ou fleurs, pour égayer l'espace public.

Adopté à l'unanimité.

4. Ecole Numérique Rurale

Des devis ont été sollicités, d'après le cahier des charges élaboré, auprès de diverses entreprises. Ce cahier des charges ne tient pas compte des possessions actuelles, il doit être respecté pour l'élaboration du devis. Dans le cas où il n'est pas respecté, notre dossier de candidature ne pourra pas être retenu.

Deux devis ont été réceptionnés:

- Camif Collectivités : 14 043,00 € HT
- BEMAC : 18 190,87 € HT

Des précisions sont encore en attente pour le devis Camif. (Ajout d'un vidéoprojecteur à courte focale)

Après débat, il est proposé d'adopter le devis Camif afin de pouvoir faire avancer le projet.

Il convient par conséquent de prendre la décision modificative suivante:

- Recette de 3 000 € à l'opération 111 (Ecoles)
- Dépense de 3 000 € à l'opération 654 (Rénovation de l'étage de la maternelle)

Un acompte sera versé fin juin, sur la subvention totale de 8 000 €.

Le Conseil s'accorde pour dire que si notre dossier est retenu et la subvention accordée, le financement de ce projet est maintenu. Dans le cas contraire, cet investissement ne sera pas maintenu.

D'autre part, il sera demandé aux enseignants de faire usage de ce matériel, notamment du TBI actuel qui sera mis sur un support à roulettes pour pouvoir être déplacé aisément.

Adopté à l'unanimité.

5. Modification du Plan d'Occupation des Sols

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Wittisheim a été élaboré en 1988 et révisé en date du 2/06/2000 puis du 8 décembre 2003. La commune fait partie du périmètre du syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT de Sélestat.

A l'heure actuelle, un processus de modification est en cours, reclassement de zones INA3 et UX en zones UB, pour des terrains communaux et des terrains de particuliers.

Le Maire explique que la modification du POS est un sujet discuté depuis fort longtemps. Un point essentiel concerne la zone au-delà de Terrasses du Lac, classée actuellement en INA3 (zone naturelle destinée à l'urbanisation organisée à court terme). Un bilan a été fait récemment avec Mme NOUKNAF, agent du SDAU chargée du suivi des dossiers d'urbanisme de la commune.

La modification du POS doit tenir compte des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Sélestat, à savoir ne plus ouvrir à des espaces aujourd'hui vides, sinon nous n'aurons plus de terres agricoles, mais surtout remplir les « dents creuses », les espaces vides dans la commune avec pour objectif 60% de collectifs et 40% de maisons individuelles (surtout des maisons accolées) pour une meilleure utilisation de l'espace.

Le projet d'urbanisation au-delà des Terrasses du Lac va à l'encontre des directives du SCOT, d'autant plus que cet endroit est soumis à des contraintes environnementales fortes :

- problème de stabilité des berges,
- gravière en eau profonde (7 m), obligation de limiter l'accès à la gravière par une clôture en raison des risques de noyade
- présence de tourbe, nappe à environ 1,5 m, interdiction de faire un sous-sol
- défrichement indispensable, par conséquent, reboisement obligatoire de 2 ha pour compenser
- la circulation sur le pont ne peut pas davantage être augmentée

Pour toutes ces raisons, il est proposé de ne pas poursuivre le reclassement de cette zone.

Adopté à l'unanimité.

D'autre part, des terrains communaux feront l'objet d'une demande de reclassement, comme la zone rue de Hilsenheim, face au lotissement du Vieux Chêne, le long de la rue de l'Étang, côté Nord, ainsi que des terrains de particuliers, notamment le reclassement des terrains de l'entreprise STOECKEL en zone UX en INA.

Adopté à l'unanimité.

6. Participation Voirie/Réseaux

La PVR est la Participation pour Voirie et Réseaux. C'est un dispositif initié par la loi Solidarité Réseau Urbain (2000) pour financer une voirie nouvelle. La PVR peut être utilisée pour financer des réseaux (eau, assainissement, électricité, gaines) le long d'une voie existante. La collectivité peut désormais répercuter au pétitionnaire tout ou partie de la charge financière de l'extension via la PVR.

L'instauration de la PVR se fait en deux temps : une délibération générale et une délibération spécifique dans un deuxième temps. Cette seconde délibération précise le périmètre de la PVR, les travaux prévus et le montant de la participation par m² de terrain.

Grâce à l'adoption de ce principe, la commune finance le réseau et la voirie, mais une participation peut être demandée à ceux qui déposent un permis de construire, pour permettre à la commune de récupérer une partie des dépenses engagées (selon le prix fixé au m² par type de réseau).

La phase 1, c'est-à-dire une délibération de principe a été adoptée lors de la séance du Conseil du 8 septembre 2008.

A l'heure actuelle, le seul périmètre susceptible d'être concerné par la mise en œuvre de la Participation pour Voirie et Réseaux est la rue des Forgerons, avec quatre terrains.

Cette surface étant trop peu étendue, il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- de ne pas instituer pour ces quatre terrains classés en zone UA, la participation pour le financement des voiries et des réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

7. Avenants réaménagement mairie

Concernant le réaménagement intérieur de la mairie, des travaux supplémentaires sont prévus pour le lot 3 « ELECTRICITE », dont l'entreprise HERBRECH de Sélestat est titulaire :

Il est donné lecture des prestations supplémentaires :

- Fourniture et pose de conduite de raccordement blocs de secours
- Réalimentation de la lampe extérieure
- Installation sonnerie carillon porte extérieure
- Installation sonnerie carillon avec détecteur de passage, porte intérieure
- Installation d'un parafoudre triphase
- Mise en place d'un coffret 26 modules dans le local électrique suite à un manque de place

Le montant du marché initial est augmenté de 1 579,00 € HT, soit 1 884,90 € TTC, et passe de ce fait à 5 053,00 € HT, et 6 043,38 € TTC, soit une augmentation du marché initial de 45,45 %.

Des travaux supplémentaires sont également prévus pour le lot 1 « GROS OEUVRE », dont l'entreprise ZENNA de Wintzenheim est titulaire :

Il est donné lecture des prestations supplémentaires :

- Piquage de plâtre sur mur séparatif entre accueil et bureau du Maire

Le montant du marché initial est augmenté de 122,00 € HT, soit 145,91 € TTC, et passe de ce fait à 2 958,92 € HT, et 3 538,86 € TTC, soit une augmentation du marché initial de 4,30 %.

Adopté à l'unanimité.

8. Subventions aux associations caritatives

Lors de la séance budgétaire du 16 mai 2009, il a été décidé que les douze premières associations caritatives, par ordre d'arrivée, seront subventionnées à hauteur de 15 € pour l'année.

Les associations énoncées ci-dessous avaient déjà fait une demande de subvention auprès de la Commune :

- Centre Européen d'Etude du Diabète
- Association des Paralysés de France
- AIDES à STRASBOURG
- Les restaurants du cœur
- Le secours populaire
- ARAHM – Aide aux handicapés moteurs
- Prévention Routière

Les associations suivantes auxquelles la subvention sera versée sont :

- Anciens Combattants
- Mutuelle du Trésor
- Sclérose en plaques
- Myopathies
- Ligue contre le Cancer

Adopté à l'unanimité.

9. Investissement Espaces Verts

La Commission Fleurissement s'est réunie pour évoquer la saison 2009. Il est prévu de procéder à la plantation de massifs près de l'école et aux alentours du Riedbahnnel. La plantation se fera cet automne. Divers devis ont été sollicités et examinés par la Commission Fleurissement qui propose de confier ces réalisations à l'entreprise ISS Espaces Verts de Holtzheim.

Justin FAHRNER présente un croquis qui illustre la future disposition des plantations autour du Riedbahnnel. Il est suggéré de laisser libre de plantations la partie nord-ouest pour permettre la visibilité du train pour les gens venant de Hilsenheim.

Par conséquent, ce point est reporté à une séance ultérieure au vu des réductions qui sont à apporter.

Adopté à l'unanimité.

10. Compte de gestion de la médiathèque

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

11. Tirage au sort – Liste préparatoire des jurys d'assises 2010

Il s'agit de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 3 personnes âgées de 23 ans et de moins de 70 ans en 2009, en vue de l'établissement pour 2010 de la liste préparatoire des jurys d'assises dans le département du Bas-Rhin.

Les personnes suivantes ont été désignées par le tirage :

- Suzanne JAEGLI, 26 rue de Baldenheim
- Cécile N'GUYEN, 13 rue de Bindernheim
- Gaëlle CAPRA, 13A rue des Dahlias

Adopté à l'unanimité.

12. Divers

a. Plainte d'administrés

Un administré se plaint de subir des nuisances sonores venant de jeunes qui « squattent » l'abri-bus devant chez lui et s'assoient sur son mur. Après maints échanges de mails et de courriers, le Maire et les Adjointes ont rencontré cet administré.

Il a été suggéré que le mur soit rehaussé pour empêcher les jeunes de s'y asseoir mais cette solution ne convient pas à l'administré qui réclame une intervention de la municipalité : prise d'un arrêté, marquage au sol, recours à la Gendarmerie, déplacement de l'abri-bus...

Il est proposé de procéder à une phase test en retirant l'abri-bus pour les deux mois d'été et de discuter à nouveau de ce point à la rentrée.

b. Abri école

Justin FAHRNER exprime un souhait émanant des parents d'élèves : disposer d'un abri afin de pouvoir attendre au sec les enfants, en cas de pluie. Ce point fera l'objet d'une prochaine Commission Voirie.

c. Aire de remplissage des agriculteurs

Edith SCHWAB explique qu'elle a rencontré cette semaine avec Monsieur le Maire un commercial qui leur a présenté une installation qui s'inscrit pleinement dans une démarche de protection de la santé humaine et de la nature en conformité avec les exigences du Grenelle de l'environnement. C'est un traitement qui déminéralise l'eau, permettant ainsi d'utiliser moins de produits phytosanitaires mais qui agirait mieux sur les mauvaises herbes.

Le résultat du traitement utilisant cette installation est actuellement en cours dans le Haut-Rhin. D'après les résultats, le conseil sera informé des suites données à ce dossier.

d. Label Eco-Ecoles

Justin FAHRNER informe les conseillers que pour l'année 2008/2009, l'école de Wittisheim a obtenu le label Eco-Ecoles en travaillant sur le thème de l'eau en partenariat avec la Maison de la Nature. Elle est la première école d'Alsace Centrale à obtenir ce label.

Pour l'année à venir, d'autres projets sont en cours, l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie et le changement des anciennes cuvettes de WC pour des nouvelles, qui consomment moins d'eau et sont donc plus économiques.

e. Jumelage août 2009 avec Montréal du Gers

Actuellement, les enfants de Montréal sont en voyage scolaire à Wittisheim. D'autre part, le programme du mois d'août avec les Montréalais se précise et ils seront nombreux à venir, quelques uns pour la première fois. Justin FAHRNER fait appel aux qualités d'hôtes des conseillers pour héberger nos visiteurs.

f. Wettzer Blatt'l

La rédaction du Wettzer Blatt'l du mois de juillet va débiter prochainement. Justin FAHRNER invite tous les conseillers à lui faire part de leurs propositions par écrit.

Le Maire informe qu'il réunira le Conseil avant le 14 juillet 2009 si des urgences l'imposent. L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de séance,
Dominique HEILIGENSTEIN.

Le Maire,
André KRETZ.